

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 12 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Était absent 1 membre du Conseil Municipal :

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

Mme Marlou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophe RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20250219-019

Matière : 9.4 - Autres domaines de compétences – vœux et motions

Objet : MOTION DE SOUTIEN A LA SECTION AERIENNE DE LA GENDARMERIE (SAG) D'EGLETONS

Samedi 15 février, les élus locaux, les représentants des forces de sécurité et de secours, et de nombreux citoyens corréziens se sont réunis pour témoigner leur attachement à la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) d'Egletons, concernée par deux fermetures temporaires en 2025.

Ouverte sous l'impulsion de Jacques Chirac, la SAG d'Egletons fêtera cette année ses 50 ans d'existence. Pourtant, dès le mois prochain et pour une durée d'un mois et demi, un hélicoptère Écureuil B2 quittera la Corrèze pour rejoindre la base d'Amiens et ne permettra donc plus d'assurer de missions sur le territoire.

Considérant le rôle essentiel que joue la SAG d'Egletons dans le dispositif de sécurité civile et de protection des populations sur le territoire corrézien et dans sept départements voisins, notamment en matière de :

- Appui aux opérations de maintien de l'ordre ;
- Recherche et secours aux personnes disparues dans des zones difficiles d'accès ;
- Surveillance des espaces ruraux et forestiers particulièrement exposés aux risques d'incendie.

Considérant que la décision de fermeture temporaire de la SAG d'Egletons, du 10 mars au 27 avril et du 13 octobre au 30 novembre 2025, s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la flotte d'hélicoptères "Écureuil" due à l'absence d'anticipation et de budgétisation claire de l'Etat pour leur remplacement par des appareils modernes.

Considérant que cette fermeture temporaire, bien que présentée comme une mesure d'adaptation, entraîne une dégradation immédiate de la couverture aérienne, une diminution de la réactivité des secours, et donc une perte de chance pour les Corréziens accidentés notamment lors d'interventions en milieux escarpés et d'opérations d'urgence menées par le SDIS de la Corrèze.

Le Conseil Municipal d'Ussel :

- Dénonce fermement la lourde responsabilité de l'État et son incapacité à garantir la pleine disponibilité des moyens aériens de la Gendarmerie qui conduisent aujourd'hui à des fermetures pénalisantes pour les huit départements ruraux couverts par la SAG d'Egletons.
- Demande des engagements clairs de la part du Gouvernement sur le renouvellement des hélicoptères de la SAG ainsi que sur la garantie de la pérennité de la base.
- Réaffirme la nécessité de reconsidérer la fermeture temporaire la SAG, afin d'assurer une continuité optimale du service aérien sans interruption préjudiciable à la sécurité des populations sur nos territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion susvisée.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA